

REGLEMENT DU JEU

« Concours WE Love Coiffure » 2026 (Ci-après le « Règlement »)

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par Fauvert, société par actions simplifiée, au capital de 122 400 euros, dont le siège social est situé au 95 RUE MAYOR DE MONTRICHER 13290 AIX-EN-PROVENCE France, immatriculée sous le numéro 310 SIREN 346 747 agissant pour sa marque "Fauvert Professionnel" (ci-après l'« Organisateur », la « Société Organisatrice » ou « nous »).

L'objectif du Jeu est de permettre aux professionnels de la coiffure et aux Elèves en école de coiffure d'acquérir de la notoriété et la reconnaissance de la profession, de gagner des Prix, grâce à la création du plus beau total look coupe, couleur, coiffage.

Le concours possède deux catégories : la catégorie Artistique et la catégorie Commerciale, les participants pouvant concourir dans les deux catégories ou juste une des deux. Les Prix seront décernés indistinctement de la Catégorie, en fonction des délibérations du Jury, le Jury étant seul à décider de l'octroi des Prix.

Nous vous invitons à lire attentivement le présent Règlement qui régit votre participation au Jeu pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la durée du Jeu, auprès de l'Organisateur, à l'adresse suivante : concours@welovecoiffure.com ou consulter sur le site <https://welovecoiffure.com/reglement>

En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent Règlement.

Article 1. DÉFINITIONS

Dans le cadre de ce Règlement, les termes indiqués ci-dessous auront les significations suivantes :

« Contenu » : désigne la ou les photographies envoyées par les Equipes de Participants lors de leurs inscriptions au Jeu conformément à l'article 3.3;

« Ecole de coiffure » : Ecole diplômante aux métiers de la coiffure ;

« Equipe Gagnante » : désigne l'équipe de Participant(s) désignée gagnante de l'un ou de plusieurs Prix par la Société Organisatrice selon les conditions de l'Article 4.1 ;

« Equipe de Participants » ou « vous » ou « Elève en école de coiffure » : désigne les équipes constituées de trois (3) personnes maximum (coiffeur/coloriste et modèle obligatoires, photographe facultatif) participant au Jeu et remplissant les conditions de participation énoncées l'article 3.

« Jeu » : désigne le présent jeu en ligne « Concours WE Love Coiffure » Nouveaux talents ;

« Jury » : désigne les personnes en charge de la sélection de(s) Gagnant(s). Pour ce Jeu, le Jury sera composé d'experts du monde de la coiffure et de la beauté.

« Parent(s) » : désigne la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur d'au moins 16 ans Participant Elève en école de coiffure (père et/ou mère, ou représentant légal).

« Participant(s) » : désigne les membres d'une Equipe de Participants remplissant les conditions de participation de l'article 3.

« Prix » : désigne les différents prix proposés par la Société Organisatrice remportés par les Equipes Gagnantes dans les conditions de l'Article 4.2.

Article 2. DURÉE ET ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE DU JEU

Le Jeu se déroulera du 10 Avril 2026 à 00h00 au 30 Juin 2026 à 23h59 (ci-après la « Durée du Jeu »).

Le Jeu est ouvert exclusivement aux personnes physiques visées à l'Article 3.1 du présent Règlement résidant en France Métropolitaine (Corse comprise).

Article 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

3.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1.1 CONDITION DE PARTICIPATION DES PARTICIPANTS

Le Jeu est entièrement gratuit et sans obligation d'achat.

Le Jeu est ouvert aux personnes majeures d'au moins 18 ans à la date de début du Jeu, ayant un diplôme de coiffure. La Société Organisatrice pourra vous demander de lui faire parvenir une photocopie d'un justificatif d'identité et de votre diplôme.

Le Jeu est ouvert aux mineurs âgés d'au moins 16 ans uniquement pour les Élèves en école de coiffure.

Si vous êtes mineur d'au moins 16 ans, Elève en école de coiffure et souhaitez participer au concours WE Love Coiffure, l'un de vos Parent(s) doit compléter et retourner le formulaire d'autorisation parentale ainsi que les documents afférents à demander par mail à

concours@welovecoiffure.com ou à télécharger sur le site <https://welovecoiffure.com/reglement>

On entend par « Parent(s) », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur Participant (père et/ou mère, ou représentant légal). Les Organisateurs se réservent le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité et/ou de puissance parentale avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.

Une seule participation par personne physique est autorisée.

Ne peuvent participer : (i) les membres du personnel de la Société Organisatrice et (ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal). A cet effet, un justificatif d'identité pourrait vous être demandé.

La participation se fait via l'adresse mail concours@welovecoiffure.com et l'ensemble des documents relatifs aux droits à l'image du modèle, à la cession de droit de l'éventuel photographie ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs doivent être retournés par mail à l'adresse concours@welovecoiffure.com

Par ailleurs, votre inscription ne pourra être prise en compte si vous ne remplissez pas les modalités de participation énoncées au présent article. Vous vous engagez à compléter le formulaire d'inscription (ainsi que les documents associés) de bonne foi, étant entendu que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Vous acceptez que les données que vous nous soumettez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information soient exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données.

3.1.2 CONSTITUTION DE L'EQUIPE

L'Equipe doit être constituée de trois (3) personnes maximum dont obligatoirement un coiffeur / coloriste et un modèle, étant précisé que le coiffeur sera désigné chef d'Equipe (le « Chef d'Equipe »). Il pourra également y avoir un photographe de façon non obligatoire.

Est considéré comme coiffeur / coloriste toute personne ayant un diplôme de coiffure ou Elève en école de coiffure.

3.2. DÉROULEMENT DU JEU

Dans le cadre du Jeu « Concours WE Love Coiffure », les Participants sont invités à créer leur équipe afin de participer à un événement artistique national permettant de révéler les nouveaux talents de la coiffure en France. Au sein de chaque Equipe Participante le Chef d'Equipe (coiffeur) est chargé de l'inscription sur le site <https://welovecoiffure.com/concours> Pour participer, l'Equipe Participante devra suivre les étapes suivantes :

1. Effectuer une demande d'inscription sur le site <https://welovecoiffure.com/concours> et télécharger le règlement, les formulaires d'inscription, les Annexes (l'autorisation de droit à l'image, l'autorisation parentale, la cession de droit d'auteur) sur le site <https://welovecoiffure.com/concours>

2. Pour les mineurs d'au moins 16 ans, Élèves en école de coiffure qui souhaitent participer, veuillez à vérifier au préalable que vous obtiendrez bien l'autorisation de l'un de vos Parent(s).
3. Si vous choisissez d'utiliser un photographe, vous devrez remplir le formulaire de cession de droits du photographe. Ce n'est pas obligatoire
4. S'inspirer de la mode, des réseaux, des images et contenus d'aujourd'hui pour révéler sa créativité et inventer des looks en coupe, couleur, coiffage, pour chaque catégorie, en utilisant uniquement des produits Fauvert Professionnel.
5. L'équipe pourra choisir de participer à l'une ou à l'autre catégorie du Concours, ou aux deux catégories :
 - a. Pour la catégorie Artistique, il faudra créer un total look Artistique. Le choix du genre du modèle est complètement libre, l'approche pourra être d'avant-garde, le travail devra inclure un travail de coupe, de couleur et de coiffage, tout en produisant une image Artistique qui symbolise à vos yeux votre passion de la coiffure. L'utilisation de postiches, et d'extension est autorisée.
 - i. Prendre une photo de la création du look en format JPEG et HD, 300 dpi. Conserver l'original de ces photographies. La sélection se fera uniquement sur la photo. Les photographies sont libres, aucun style imposé, à vous de nous inspirer. Entre 1 et 3 photographies par équipe. Les photos peuvent être prises avec un smartphone. Seront évaluées autant le style et l'image que la technique et la capacité à transmettre une émotion forte.
 - b. Pour la catégorie « Commerciale », on travaillera sur un modèle féminin uniquement, il sera également attendu un travail de coupe, couleur et coiffage, mais l'approche sera beaucoup plus commerciale, et devra incarner la plus belle transformation capillaire à vos yeux. Aucune perruque ne sera autorisée. Les extensions et les rajouts sont autorisés à couvrir maximum 20% de la tête.
 - i. Prendre une photo avant et après du modèle avec la création du look, en format JPEG et HD, 300 dpi. Conserver l'original de ces photographies. La sélection se fera uniquement sur la photo « après ». Les photographies doivent être prises sur fond neutre, sans décor. Format plan américain (du haut de la tête jusqu'à la taille), de face. Une seule photographie après par équipe (la photo de « l'après transformation » sera jugée. La photo peut être prise avec un smartphone. Seront évalués autant la capacité technique à transformer le modèle que le style final et son attractivité commerciale.
6. Remplir et signer les formulaires d'inscription pour chacun des membres de l'équipe (coiffeur, modèle et photographe facultatif) et les annexes afférentes. Ne pas oublier de remplir la section sur les produits utilisés dans le formulaire d'inscription du coiffeur/coloriste.

7. Si vous êtes mineur d'au moins 16 ans, faire compléter et signer l'autorisation parentale par l'un de vos Parent(s).
8. Compléter et signer les autorisations au titre du droit à l'image par chaque personne physique de l'Equipe de Participants. Compléter et signer la ou les autorisation(s) au titre du droit d'auteur au(x) photographe(s) auteur(s) de la photographie
9. Envoyer les photos format portrait buste de face avant / après (pour la catégorie commerciale) ou la ou les 3 photos maximum (pour la catégorie Artistique) ainsi que les formulaires d'inscription et les autorisations précitées à l'adresse mail suivante : concours@welovecoiffure.com
10. Un e-mail de confirmation de votre inscription vous sera envoyé à l'adresse indiquée lors de votre inscription après vérification de l'intégralité des pièces et informations communiquées.

Planning des étapes du concours :

- OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : à partir du 10 Avril 2026 ,00h00,
- CLÔTURE DES PARTICIPATIONS : 30 Juin 2026 à 23h59.
- SÉLECTION PAR LE JURY : à partir du 30 Juin 2026.
- ANNONCE DES GAGNANTS : 20 août 2026 sur les réseaux de la marque.
- REMISE DU PREMIER PRIX lors de l'évènement WE Love Coiffure, qui aura lieu au Domaine de Mousquety, à l'Isle Sur la Sorgue, du 13 au 15 septembre 2026.

3.3 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Pour toute question vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : concours@welovecoiffure.com

L'Equipe est constituée pour la totalité de la Durée du Jeu.

Toute tentative de fraude entraînera immédiatement la disqualification du Participant visé. D'une manière générale, les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent Règlement. La régularité de la participation au Jeu pourra être vérifiée par les divers moyens techniques dont dispose la Société Organisatrice.

Il est interdit aux Participants ou à tout tiers, par quelconque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'influencer les résultats par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation du ou des Gagnant(s). Le(s) Prix(s) ne saurai(en)t être attribué(s) à l'auteur ou au bénéficiaire d'une fraude ou de tout autre procédé déloyal.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale l'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du Participant.

D'une manière générale, tout Participant s'interdit de publier tout Contenu qui serait (i) préjudiciable, menaçant, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, injurieux, malveillant, incitant à la violence, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image, (ii) permettant l'identification d'une personne notamment en révélant son adresse et son numéro de téléphone ou portant atteinte à sa vie privée ou à son intégrité physique ou morale, (iii) portant atteinte aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos, etc (iv) contraire aux conditions générales d'utilisation de la Plateforme et en particulier constituant un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.

De même, les Contenus mettant en avant des personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisés.

Seuls les Contenus respectant ces conditions seront acceptés par la Société Organisatrice et pourront être pris en compte.

La Société Organisatrice se réserve expressément le droit de refuser la participation de toute personne dont la publication contreviendrait à ces exigences.

Article 4. DÉSIGNATION DES EQUIPES GAGNANTES ET PRIX

4.1 DÉSIGNATION DES EQUIPES GAGNANTES

Parmi l'ensemble des Equipes de Participants, le Jury sélectionnera trois (3) gagnants nationaux indistinctement de la catégorie, par ordre de préférence du jury, en fonction des critères du jeu tels que défini dans ce règlement. Les Gagnants seront informés qu'ils ont gagné par l'envoi d'un email à l'adresse indiquée lors de leur participation.

L'Equipe Gagnante désignée obtiendra le 1^{er} Prix défini à l'Article 4.2 ci-après. Le deuxième gagnant, défini par ordre de préférence du jury, gagnera le deuxième Prix et le troisième gagnant, le troisième Prix, tels que définis à l'article 4.2 ci-après.

4.2 PRIX

Les trois (3) gagnants se verront attribués les prix suivants, en fonction de l'ordre de préférence du Jury.

1. 1er Prix

Le Gagnant se verra décerner un pack incluant :

- Couverture médiatique via un article éditorial dans l'un des titres de presse professionnelle coiffure les plus emblématiques du monde de la coiffure
- 1000€ de Produits Fauvert et Petit Matériel
- Une invitation pour deux personnes au Week end We Love Coiffure qui a lieu du 13 au 15 septembre au domaine de Mousquety à l'Isle sur la Sorgue (prise en charge totale, transport (dans la limite de 600€ A/R) et hébergement/ restauration/soirées etc.)

- Un accès VIP au backstage de l'évènement et une mise en avant de son travail lors de cet évènement devant un public de professionnel venus de toute la France
- Un Coaching personnalisé par l'équipe Artistique Fauvert Professionnel pour mettre en avant son travail sur scène lors de l'évènement WE Love Coiffure

2. 2^{ème} Prix

- 750€ de Produits Fauvert et Petit Matériel

3. 3^{ème} Prix :

- 500€ de Produits Fauvert et Petit Matériel

Les Prix récompensent les plus beaux look réalisés avec les produits Fauvert Professionnel, selon l'avis du Jury, quelle que soit la catégorie, Artistique ou Commerciale.

Article 5. CONTENUS ET DROITS DE LA PERSONNALITÉ

Dans le cadre du Jeu, en tant que Participant, vous nous autorisez expressément et gratuitement à exploiter votre image et vos Contenus, dans les conditions définies aux termes des documents d'autorisation d'exploitation d'image et de cession de droit qu'il vous est demandé de nous retourner pour valider votre inscription au Jeu.

Cette autorisation emporte la possibilité pour la Société Organisatrice de modifier votre Contenu et d'apporter à la fixation initiale toute précision, ajout ou suppression qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'altère pas votre image ou vos propos.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier, sans limitation en nombre et éventuellement par extrait, et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.) pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion au public.

Par ailleurs, dans le cas où vous auriez élaboré des créations dans le cadre du Jeu, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter, transférer et distribuer ces créations. Cette autorisation est valable cinq (5) ans à compter de votre participation au Jeu, pour le monde entier et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

Article 6. DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par la Société Organisatrice et le cas échéant par ses partenaires dûment habilités afin de [gérer les participations au Jeu.

Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales. Pour établir la durée de conservation de vos données, nous appliquons les critères suivants :

Si vous participez au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée du Jeu et le temps nécessaire à la distribution des Lots ;

Si vous nous contactez dans le cadre d'une demande relative au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande ;

Si vous avez consenti à recevoir des messages de prospection commerciale, nous conservons vos données à caractère personnel jusqu'à ce que vous procédiez à votre désinscription ou jusqu'à ce que vous nous demandiez de les supprimer ou à l'issue d'une période d'inactivité (aucune interaction active avec les marques) définie conformément aux réglementations et instructions au niveau local.

Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante :

Fauvert Professionnel - 95 rue mayor de montricher – CS 20521 13593 Aix-en-provence
Cedex 3 France

Ou à l'adresse électronique suivante :
contact@welovecoiffure.fr

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu.

Article 7. RESPONSABILITÉ

L'Organisateur est responsable de la délivrance des Prix valablement et effectivement gagnés ainsi que de la collecte des données à caractère personnel conformément à l'Article 6.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages liés à l'utilisation du réseau Internet, dont, sans que cette liste soit limitative :

la mauvaise transmission et/ou réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; et
tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de force majeure ou d'événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers. En outre, l'Organisateur ne peut être tenu responsable pour toutes conséquences dans la Participation au Jeu si vous communiquez des informations erronées, approximatives ou incomplètes et, en tout état de cause, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects liés à votre participation au Jeu tels que, de manière non exhaustive, la perte de profits ou de revenus ou la perte de clientèle.

Par ailleurs, il ne sera attribué qu'un Prix par Gagnant dans l'hypothèse où un bug informatique entraînerait par erreur la délivrance de plusieurs messages « gagnants » à un seul et même destinataire.

Si une défaillance dans le système de détermination des Gagnants survenait entraînant la désignation d'un nombre excessif de Gagnants, l'Organisateur ne saurait être engagé à l'égard de l'ensemble des Participants au-delà du nombre total de Lots annoncés dans le présent Règlement et dans la publicité. Dans l'hypothèse d'une telle défaillance, l'Organisateur pourra décider de déclarer nul et non avenue l'ensemble du processus de détermination des Gagnants et d'annuler le Jeu, et à son choix, d'organiser à nouveau le Jeu à une période ultérieure. L'Organisateur se réserve toutefois la possibilité de ne pas procéder à l'annulation du Jeu et d'attribuer les Prix valablement gagnés si la détermination des Gagnants effectifs est techniquement réalisable dans des conditions équitables pour tous les Participants.

Si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de reporter, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu. Dans ce cas, nous vous en informerons dans les meilleurs délais par mail. Toute modification sera intégrée dans le présent Règlement.

Article 8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le Règlement, fera l'objet d'une annonce par envoi d'un mail à l'adresse communiquée lors de l'inscription.

Article 9. DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Ce Règlement peut être téléchargé à l'adresse suivante : <https://welovecoiffure.com/reglement> pendant toute la Durée du Jeu et peut être envoyé gratuitement, à tout personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : concours@welovecoiffure.com

Article 10. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse postale suivante : Fauvert Professionnel Concours WE love Coiffure 95 rue mayor de montricher – CS 20521 13593 Aix-en-provence Cedex 3 FRANCE

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.